



Léthé Musicale / Music a Dom

PROJET ASSOCIATIF 2024-29

PROJET 2019 2023 : Principales réalisations

La période a été marquée par la crise sanitaire du COVID 19 qui a partiellement ralenti la mise en oeuvre du projet, sans toutefois bloquer la dynamique des associations.

Une bonne partie des quatre grandes orientations prévues a été mise en oeuvre.

La gouvernance s'est démocratisée et tous les acteurs de l'association sont associés à l'élaboration des décisions. Notons aussi que des participants aux ateliers prennent désormais part aux décisions en tant que membres du C.A.. Ils sont davantage impliqués dans les différentes actions des associations (bénévolat permanent ou sur organisation d'événements).

Les outils de gestion ont été professionnalisés, soit par externalisation (paie, comptabilité) soit par amélioration de l'outil (gestion commerciale, communication notamment site internet et réseaux sociaux).

La démarche de **reconnaissance de la vocation sociale** de l'association est en cours, avec la création du GEM "Passerelle des Arts" à vocation artistique (association créée en décembre 2023).

La fusion des deux associations Léthé Musicale et Music a Dom n'a pas été mise en oeuvre à ce jour, car les bénéfices d'une telle fusion n'ont pas été démontrés.

Projet associatif 2024 2029 : les fondements

Ce que nous sommes :

Un espace d'expression artistique

Un espace de rencontre, de bien-être et de "prendre soin"

Un laboratoire d'expériences inclusives

Ce qui nous motive :

Dimension santé/bien-être de la pratique artistique

Dimension sociétale inclusive de la pratique et de la création artistique

Projet associatif 2024 2029 : les fondements

Notre mission :

Accompagner vers un mieux être les personnes en situation de handicap grâce à la pratique et à la création artistiques

Accompagner vers plus d'autonomie et d'émancipation les personnes en situation de handicap grâce à la pratique et à la création artistiques

Faire découvrir la musicothérapie aux accompagnateurs, éducateurs ou professeurs de musique et les former

Influencer les politiques culturelles pour que les lieux de culture et d'enseignement artistique s'ouvrent davantage aux personnes en situation de handicap

Créer des événements inclusifs dans la cité

Ce qu'on fait et ce qu'on veut faire : nos activités

Développer l'activité principale, ateliers de musique et de musicothérapie, sous condition d'équilibre économique

Questionner la place de l'organisation d'événements dans l'activité de l'association

Relancer la diffusion artistique (Artdiv) stoppée dans son précédent élan par la pandémie

Conforter la formation continue dans le cadre des partenariats avec des organismes de formation agréés, notamment en direction des écoles de musique

Elargir l'accueil afin de créer un lieu vivant où se retrouver, échanger, prendre des initiatives, innover, et rencontrer d'autres acteurs du quartier et de la cité

Questionner le développement des activités de soin individuel, répondre à l'évolution sociétale de la demande de soins : *se former aux protocoles de neuro-musicothérapie (NMT) et devenir un centre de référence auprès des institutions médicales locales (hôpitaux, cliniques, médecine de ville) pour le suivi des patients dans les indications reconnues (AVC, Parkinson, épilepsie ..)*

Ce qu'on fait et ce qu'on veut faire : publics et territoires

PUBLICS :

Actuellement nous travaillons avec des enfants et adultes avec Handicap en majorité relevant du secteur médico-social, ainsi qu'auprès des Personnes âgées en EHPAD

Nous sommes sollicités pour accompagner de personnes avec **maladies chroniques ou dégénératives** et/ou en situation de handicap psychique : le prochain quinquennat nous devons répondre à ce type de sollicitation

Idem pour les **soins de suite et la rééducation** (AVC, traumatismes, TS)

TERRITOIRE :

Marquer l'ancrage territorial sur Lyon et le 9ème arrondissement par **l'engagement sur le projet de tiers lieu AGORA 9** et les partenariats locaux

Marquer l'ancrage territorial sur la métropole par le **développement des liens avec les structures de différentes communes du territoire** (Villeurbanne, Feyzin,...)

Marquer l'ancrage territorial sur le **Département du Rhône** en développant les partenariats locaux

Comment on le fait : moyens institutionnels

INSTITUTIONNEL / STRUCTURES

Faire reconnaître la dimension accompagnement SOCIAL de notre activité : **création et parrainage du Groupe d'Entraide Mutuelle "Passerelle des arts"** (art inclusif et autonomisation des personnes) créé en décembre 2023

Réexaminer l'intérêt de la question de la fusion des deux associations Léthé Musicale et Music a Dom.

Partenariats : Institutionnaliser et approfondir des partenariats existants développement de nouveaux partenariats: mutualisation de moyens humains avec le centre de la Voix Rhône Alpes, ensembles musicaux communs avec le pôle 9 St Rambert, organisation d'événements communs avec les associations de Vaise, mutualisation de locaux dans le cadre du tiers lieu Agora 9, mutualisation de l'activité formation avec le CEFEDM AURA

GOVERNANCE

Renforcer la participation aux initiatives et aux décisions de tous les membres des associations

Créer une instance de concertation régulière avec les différents membres (bénévoles, salariés, prestataires réguliers, volontaires) et faire des concertations régulières (mode à définir)

Moyens humains et relationnels

LOCAUX / ANCRAGE TERRITORIAL

Trouver plus d'espace et plus d'ouverture sur l'espace public, et une meilleure interaction avec les partenaires de site :
intégration Tiers lieu Agora 9

COMMUNICATION

Réflexion et évaluation sur notre image, nos moyens et outils de communication

Etablissement d'échanges avec le réseau des salles de spectacle et des tourneurs

Etablissement d'échanges avec l'institution hospitalière et médicale

HUMAINS

Reconnaître et faire reconnaître la dimension accompagnement dans notre mode d'accueil : création d'un poste animateur-trice, accompagnateur-trice

Poursuivre le recrutement des bénévoles sur projet (bénévoles moyenne durée) et permanents (Conseil d'Administration) et reconnaissance et écoute des besoins des bénévoles permanents

Volontaires : Poursuivre les engagements, allonger la durée de présence, éventuellement augmenter le nombre pour avoir des volontaires sur chaque structure (GEM, MAD)

Moyens financiers

Recettes propres :

Travailler et ajuster la grille tarifaire

Relancer la vente de spectacles

Subventions et concours publics :

Faire reconnaître la dimension accompagnement par l'ARS pour un financement par le ministère de la santé (GEM)

Valoriser l'ensemble des structures auprès des partenaires publics

Développer les financements sur des enveloppes de recherche médicale, notamment sur la musicothérapie

Mécénat : Création d'un fonds de dotation pour lever des fonds